

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES ALBERES, DE LA CÔTE VERMEILLE ET DE L'ILLIBERIS ◆ Siège : 3 Impasse de Charlemagne 66700 ARGELES-SUR-MER	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° DL2024-0291 Séance du Conseil : 16 DÉCEMBRE 2024
CRÉATION D'UN COMITÉ DE PILOTAGE DE TERRITOIRE ET D'UN OBSERVATOIRE DE LA CÔTE ROCHEUSE	

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 16 décembre à 18 heures 30, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérès se sont réunis, sur la convocation qui leur a été adressée le 10 décembre 2024, au Centre Culturel situé place Castellane à Port-Vendres (66660), sous la Présidence de Monsieur Antoine PARRA, Président.

Étaient présents :

Antoine PARRA, Julie SANZ, Antoine CASANOVAS, Isabelle MORESCHI, Lydie FOURC, Maria CABRERA, Georges GUARDIA, Patrice AYBAR, Jean-Michel SOLE, Anne MAURAN, Guy VINOT, Christian GRAU, Guy LLOBET, Annie LAMARQUE, Fabrice WATTIER, Jean-Marie LEFEVRE, Christian NAUTE, Laëtitia COPPEE, Hervé VIGNERY, Raymond PLA, Bruno GALAN, Françoise DARCHE, Grégory MARTY, José BELTRA, Samuel MOLI, Marie-Thérèse IMBARD, Gilbert CRITELLI, Nathalie REGOND PLANAS, Francis BERTHELIER, Yves PORTEIX, Yvette PERIOT.

Étaient représentés :

Philippe RIUS donne procuration à Antoine CASANOVAS, Aimé ALBERTY donne procuration à Antoine PARRA, Huguette PONS donne procuration à Hervé VIGNERY, Marie-Pierre SADOURNY GOMEZ donne procuration à Raymond PLA, Patricia HECQUET donne procuration à Grégory MARTY, Frédérique MARESCASSIER donne procuration à Yves PORTEIX, Christian NIFOSI donne procuration à Nathalie REGOND PLANAS, Sylvie VILA donne procuration à Lydie FOURC.

Étaient absents :

Guy ESCLOPE, Marie-Clémentine HERRE, Marie ARIZA, Marcel DESCOSY, Yves BLIN, Didier CHOPLIN.

Nombre de membres en exercice : 45

Nombre de membres présents : 31

Nombre de suffrages exprimés : 39

Nombre de procurations : 8

Secrétaire de Séance :

Grégory MARTY

Monsieur le Président expose :

Accusé de réception en préfecture
066-200043602-20241216-DL2024-0291-DE
Date de télétransmission : 20/12/2024
Date de réception préfecture : 20/12/2024

La prise de compétence GEMAPI en 2019 par la CC ACVI sur l'ITEM 5 « Défense contre la mer » sur les 6 communes littorales de la CC ACVI nous impose la mise en place d'une Stratégie Locale de Gestion Intégrée du Trait de Côte (SLGITC).

Toutefois notre territoire communautaire est à l'intersection de 2 unités sédimentaires très distinctes, la Côte sableuse (entre le Racou et le Bocal du Tech) et la Côte Rocheuse (entre le Racou et le Pic Cerbère). C'est une particularité pour la région Occitanie.

Ces 2 unités sédimentaires n'ont pas la même dynamique érosive, pas les mêmes problématiques actuelles (éboulement rocheux/ érosion sableuse, Submersion côte basse / disparition programmée des criques face à la montée des eaux et il est fort probable qu'elles n'auront pas la même stratégie d'adaptation). Ces 2 unités bien que très différentes se rassemblent sur un point : leur degré de vulnérabilité à la montée des eaux et l'érosion.

Pour rappel, les dernières données du Groupe Interdisciplinaire d'Experts sur le Changement Climatique (GIEC) régionalisé confirme une hausse de +20 cm à l'horizon 2050 (évaluation faite au marégraphe de Port-Vendres). Le niveau de la mer monte chaque année et s'accélère significativement (entre 2019 et 2024 le rythme est de 4.6mm/ an, c'est 3 fois plus rapide qu'entre 1900 et 2000. A ce rythme, nous auront d'ici 10 ans des valeurs de l'ordre du cm/ an.

Cet état de fait a incité 2 communes du territoire (Collioure et Port-Vendres) à s'engager sur le décret liste des communes soumises à l'érosion côtière et ainsi établir sous 3 ans les premières cartographies de recul du trait de côte dans leur document d'urbanisme.

Afin de pouvoir accompagner les territoires littoraux dans ce défi climatique, la région, la banque des territoire et l'Etat incite les EPCI à s'organiser autour de COPIL de territoire pour définir leur stratégie locale. Cette stratégie devant être éclairée par un Observatoire littoral local confirmant la connaissance historique, la trajectoire actuelle et les hypothèses d'évolution à court, moyen et long terme.

Ainsi cette délibération doit valider 2 axes :

- La Création d'un Comité de Pilotage de territoire dédié à la Côte Rocheuse Catalane dont les membres sont :
 - Antoine PARRA pour la CC ACVI
 - Antoine CASANOVAS pour la commune d'Argelès-sur-Mer
 - Guy LLOBET pour la commune de Collioure
 - Jean ASTIE pour la commune de Port-Vendres
 - Guy VINOT pour la commune de Banyuls-sur-Mer
 - Christian GRAU pour la commune de Cerbère
- La création de l'Observatoire Littoral de la Côte Rocheuse (OBS ROC)

Le comité de pilotage de territoire définit la stratégie locale à mettre en place dans le cadre de la loi Climat et résilience et selon l'organisation dévoilée par le Plan d'adaptation du changement climatique du littoral d'Occitanie.

Cette stratégie intègre un diagnostic, la définition d'un territoire résilient, l'élaboration de scénarios d'adaptation et in fine un plan d'action opérationnel à court terme (2030) et des orientations à moyen terme (2050)

L'Observatoire Littoral de la Côte Rocheuse (OBS ROC) est défini par les critères suivants :

Périmètre de l'OBS ROC :

Le périmètre d'intervention de l'Obs ROC sera délimité entre les falaises du Racou et les falaises du Pic de Cerbère.

Un littoral d'environ 45.5 km de longueur entre Argelès-sur-Mer, Collioure, Port-Vendres, Banyuls-sur-Mer, Cerbère.

Les missions de l'OBS ROC :

L'OBS ROC a pour missions d'observer, produire de la donnée de référence, définir des indicateurs de suivi, bancariser l'ensemble des données disponibles, établir des tableaux de bord, communiquer, sensibiliser, préconiser et ainsi éclairer les décisions prises dans le cadre de la SLGITC.

Le Copil de territoire s'appuiera sur l'ensemble de ces données qui auront été validées en COTECH avec des référents techniques de chaque commune de l'EPCI sous l'éclairage de partenaires scientifiques pluridisciplinaires.

Les axes d'analyse de l'OBS ROC :

- Connaissances des aléas (Les phénomènes auxquels nous sommes et serons exposés)
- Les enjeux (ce que nous risquons de perdre : patrimonial, biodiversité, attractivité) ;
- Les modes de gestion : ce que nous faisons pour limiter le risque ;
- La représentation sociale : l'attitude du public face à cette incertitude.

Pour répondre à ces missions la vision scientifique recherchée sera pluridisciplinaire entre le maître d'ouvrage et les partenaires scientifiques qui interviendront au sein de l'OBS ROC.

Financement de l'OBS ROC

L'OBS ROC est portée par la CC ACVI. Son financement s'appuie sur la Taxe Gemapi pour les actions de suivi, études, et les expertises ; le budget général de la CC ACVI financera les actions de communication.

De plus en tant que structure partenariale, l'OBS ROC est financé par l'autofinancement des partenaires scientifiques, mais aussi par une recherche de financements externes (Etat, Région Occitanie, Europe)

L'OBS ROC sera après délibération intégré au Réseau National de l'Observatoire du Trait de Côte (RNOTC).

Au vu de ce qui précède, le Conseil communautaire est appelé à approuver la création d'un Comité de Pilotage de territoire dédié à la Côte Rocheuse Catalane et la création de l'Observatoire Littoral de la Côte Rocheuse (OBS ROC)

Vu la Stratégie Nationale de Gestion Intégrée du Trait de Côte (SNGITC) 2017-2019,

Vu la Stratégie Régionale de Gestion Intégrée du Trait de Côte (SRGITC) d'Occitanie 2018-2050,

Vu le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire Occitanie adopté en 2022,

Vu le Plan Littoral 21, 2021-2027,

Vu la Loi Climat et Résilience du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets et son ordonnance du 6 avril 2022 relative à l'aménagement durable des territoires littoraux exposés au recul du trait de côte,

Vu la délibération n°126-19 bis du 28 juin 2019 approuvant la modification des statuts de la Communauté de communes Albères Côte Vermeille Illibérés concernant la prise de compétence GEMAPI sur l'ITEM 5 « Défense contre la mer »,

Considérant qu'afin d'accompagner les territoires littoraux dans ce défi climatique, la région, la banque des territoire et l'Etat incite les EPCI à s'organiser autour de COPIL de territoire pour définir leur stratégie locale,

Considérant que cette stratégie devant être éclairée par un Observatoire littoral local,

Sur proposition de son Président et après en avoir préalablement délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve la création du Comité de pilotage de territoire dédié à la Côte Rocheuse Catalane, dont les membres sont :

- Antoine PARRA pour la CC ACVI
- Antoine CASANOVAS pour la commune d'Argelès-sur-Mer
- Guy LLOBET pour la commune de Collioure
- Jean ASTIE pour la commune de Port-Vendres
- Guy VINOT pour la commune de Banyuls-sur-Mer
- Christian GRAU pour la commune de Cerbère

Approuve la création de l'Observatoire Littoral de la Côte Rocheuse (OBS ROC),

Dit que la présente délibération sera notifiée au Réseau National de l'Observatoire du Trait de Côte (RNOTC) en vue de l'intégration de l'OBS ROC à ce réseau,

Autorise le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Résultat du vote :

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Fait à Argelès-sur-Mer, le 18/12/2024

Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du fait de sa publication et sa transmission en Préfecture
Le Président de la Communauté de Communes

Antoine PARRA



La délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.